



Le Mans, le 17 juin 2015

Mme Florence Lahaye

M. Julien Cristofoli

M. Dominique Chaperon

Co-secrétaires départementaux SNUipp-FSU

à

M. Jacky Crépin

Directeur Académique

des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : Préparation CAPA-SH Maîtres E

Monsieur le Directeur académique,

Lors de l'audience que vous avez bien voulu nous accorder au sujet des postes E, vous avez sollicité l'avis des délégué-es du personnel du SNUipp-FSU sur le dispositif que vous comptiez mettre en place afin de permettre à des collègues non spécialisé-es, volontaires pour partir en formation CAPA-SH, d'occuper un poste E à la rentrée 2015. Comme nous l'avons souligné lors de cette audience, nous constatons que la formation départementale que vous proposez reste encore très floue en termes de contenus et que le volume global est de 168h (voire 200 h) alors qu'une formation CAPA-SH classique atteint 400 H. Ce cadre de formation, pour l'année scolaire prochaine serait comme vous nous l'avez précisé, exceptionnel, exception qui n'aura pas valeur de règle selon vous mais en prise avec un principe de réalité temporel.

Comme vous le savez, le SNUipp-FSU souhaite que les collègues puissent être formés afin de pourvoir les postes vacants (4+1) qui s'ils restaient en l'état appauvriraient les RASED, qui déjà fonctionnent bien en deçà des besoins dans certains secteurs. Nous sommes donc opposés à la transformation de ces postes en postes de remplaçant-es, comme vous l'avez évoqué. Par ailleurs, attachés à une formation de qualité qui au minimum doit rester en adéquation avec la circulaire qui la définit (soit 3 semaines à n-1 + 400h) nous souhaitons que la formation dispensée aux collègues l'année prochaine puisse être complétée l'année suivante afin que ces futur-es enseignant-es spécialisé-es puissent bénéficier de l'ensemble des items du référentiel de formation CAPA-SH option E. Cette proposition se déclinant bien entendu dans le cadre exceptionnel que vous avez cité.

Nous considérons en effet que la dimension universitaire de la formation est indispensable au changement de posture impliqué par ce nouveau métier d'une part, au recul indispensable sur sa propre pratique d'autre part. L'écriture d'un mémoire ne doit par ailleurs pas se résumer à une réponse à la commande institutionnelle, mais permettre le cheminement intellectuel et professionnel pour mettre à distance sa propre pratique afin de mieux l'analyser et la faire évoluer. Cette partie de la formation ne peut être assumée seul-e, d'autant que nos collègues seront en majeure partie de



leur temps en prise directe avec les élèves sur le terrain. La formation reste le socle de tout métier. Il est primordial et vital pour l'avenir du métier qu'elle soit de qualité et en lien avec les dernières recherches, qu'il soit possible de faire des allers/retours théorie/terrain tout en étant dégagé d'une responsabilité à l'année. Une formation doit non seulement apporter des contenus théoriques et pratiques mais permettre la construction et l'appropriation de l'identité d'un métier qui certes se solidifie au fil des années avec l'expérience, le travail en équipe mais aussi grâce à la formation continue.

Favorables à un départ en formation permettant de répondre aux besoins, nous réitérons donc notre demande que la formation proposée soit complétée ultérieurement pour les collègues concernés.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur académique, nos respectueuses salutations.

Dominique CHAPERON

Julien CRISTOFOLI

Florence LAHAYE

Co-secrétaires départementaux du **SNUipp-FSU** de la Sarthe

